

Question présentée par le député :

M. Christo Ivanov

Date de dépôt : 20 novembre 2018

Question écrite urgente

Après le séquestre, l'heure des comptes

Dans une question écrite (QUE 868) datée du 14 août 2018, l'interpellant s'inquiétait des conséquences possibles sur les finances genevoises d'un litige civil opposant l'Etat de Guinée équatoriale au groupe de télécommunication français Orange, où un Boeing 737 équato-guinéen avait été placé sous séquestre par la justice genevoise.

Pour mémoire, l'aéronef avait atterri à Genève le 19 juin 2017. Les coûts de stationnement de l'avion, alors placé sous séquestre s'élevaient à près de 20 000 F par mois et étaient réglés à l'aéroport de Genève par l'office des poursuites et faillites. Suite au règlement à l'amiable du litige, l'aéronef est parti en direction de Hambourg le 8 novembre 2018, après 510 jours d'immobilisation à Cointrin.

Dans sa réponse à la QUE 868, le Conseil d'Etat a indiqué que, dès la levée du séquestre, l'aéroport international de Genève adressera alors à nouveau ses factures au propriétaire de l'aéronef selon la procédure ordinaire. Avec le départ de l'avion, les aspects financiers pour l'Etat de Genève et l'aéroport international de Genève peuvent désormais être chiffrés avec précision.

Ma question est la suivante :

Suite au départ de l'avion équato-guinéen, à combien s'élèvent les coûts de l'opération pour l'Etat de Genève et l'aéroport ?